

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Penly-l-ASN-decouvre-un-ecart-datant-de-plus-d-un-an-et-de-non-le-manque-de-culture-de-surete-de-l-exploitant>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Penly : l'ASN découvre un écart datant de plus d'un an et dénonce le manque de culture de sûreté de l'exploitant**

29 décembre 2017

## France : Penly : l'ASN découvre un écart datant de plus d'un an et dénonce le manque de culture de sûreté de l'exploitant

Lors d'une inspection le 15 décembre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire a découvert que la centrale était équipée de pièces de rechanges non conformes. Elle a également découvert qu'en novembre 2016, EDF a redémarré le réacteur 2 sans s'être assurée au préalable de la disponibilité du circuit d'aspersion de secours. Des travaux ont été réalisés en octobre 2016 pour remplacer une pompe de ce système qui participe à l'évacuation de la puissance résiduelle du cœur et au confinement des substances radioactives en cas d'accident. L'exploitant a redémarré le réacteur le 11 novembre 2016, mais la conformité des soudures réalisées dans le cadre des travaux n'a été analysée et validée qu'a posteriori, le 22 décembre. EDF a donc redémarré le réacteur sans s'être assurée que la pompe du système d'aspersion d'eau étaient bien opérationnelle. L'ASN y voit la preuve du manque de culture de sûreté de l'exploitant qui a dû déclarer le 22 décembre 2017 un évènement significatif pour la sûreté de niveau 1 datant de novembre 2016.

### Ce que dit l'ASN :

Le 29/12/17

#### **Absence de qualification d'un procédé de soudage nécessaire au remplacement d'une pompe d'aspersion d'eau dans l'enceinte du réacteur**

Le 22 décembre 2017, l'exploitant de la centrale nucléaire de Penly a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un évènement significatif pour la sûreté datant de novembre 2016, relatif à l'absence de qualification d'un procédé de soudage nécessaire au remplacement d'une pompe du système d'aspersion d'eau dans l'enceinte du réacteur 2 (système EAS [1]).

**Le système EAS participe à l'évacuation de la puissance résiduelle du cœur et au confinement des substances radioactives en cas d'accident, en pulvérisant de l'eau dans l'enceinte de confinement du réacteur afin d'en diminuer la pression et la température et de piéger l'iode radioactif.**

Ce système possède deux voies redondantes, dites voie A et voie B, identiques et indépendantes. Une seule de ces deux voies suffit à remplir l'ensemble des fonctions de sûreté dévolues à ce système de sauvegarde.

**La qualification du mode opératoire de soudage (QMOS) est une procédure servant à valider la réalisation d'une soudure. Elle doit être réalisée avant la remise en service de l'équipement.**

Le 27 septembre 2016, le réacteur 2 était à l'arrêt pour rechargement du combustible et maintenance. Dans le cadre du remplacement de la pompe de la voie A du système EAS, une portion de tuyauterie devait être soudée afin de raccorder le capteur de pression à la pompe. Le 14 octobre 2016, **les opérations de soudage ont été réalisées sans QMOS. Le réacteur a redémarré le 11 novembre 2016. La conformité de l'opération de soudage a été analysée et validée a posteriori par EDF le 22 décembre 2016, après réception de la QMOS. Or, la QMOS était nécessaire à l'assurance du maintien de la qualification du matériel dès le 6 novembre 2016, en amont du redémarrage du réacteur.**

**Si la soudure s'était révélée non conforme, le bon fonctionnement de la voie A du système EAS n'était pas garanti en cas d'accident.** La seconde voie du système EAS est cependant restée disponible pendant toute la durée de l'événement.

**Cet écart a été détecté par l'ASN le 15 décembre 2017 lors d'une [inspection menée sur le thème de la gestion des pièces de rechange](#).**

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations et l'environnement. Toutefois, **l'exploitant ayant fait preuve d'un manque de culture de sûreté en décidant d'entamer les opérations de redémarrage du réacteur sans s'être assuré de la disponibilité effective de la pompe en voie A, l'événement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.**

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Absence-de-qualification-d-un-procede-de-soudage>

---

## **Ce que dit EDF :**

Le 22/12/17

### **Défaut dans le processus d'assurance qualité**

En septembre 2016, l'unité de production numéro 2 de la centrale EDF de Penly est en arrêt programmé pour maintenance et rechargement d'une partie de son combustible.

Le 2 octobre 2016, une entreprise prestataire procède au **remplacement d'une pompe du système dit « d'aspersion enceinte »** [2]. Elle doit réaliser le soudage d'une portion de tuyauterie d'instrumentation d'un diamètre de 2,5 centimètres. **Les opérations se terminent le 14 octobre 2016.**

Cependant, **la qualification du mode opératoire de soudage, requise par les règles**

**d'exploitation, est obtenue le 22 décembre 2016. Or, cette qualification était requise dès le 06 novembre 2016 en amont du redémarrage de l'unité de production.**

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation.

Du fait du défaut d'assurance qualité, la direction de la centrale de Penly a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, le 22 décembre 2017, cet événement significatif de sûreté, au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-penly/actualites/default-dans-le-processus-d-assurance-qualite>

---

## Notes

[1] circuit d'Aspersion de Secours dans l'enceinte du bâtiment réacteur (REP)

[2] le système dit « d'aspersion enceinte » est un système de sécurité qui fait baisser la pression et la température à l'intérieur de l'enceinte de confinement, en dispersant, sous forme de pluie très forte, de l'eau dans l'enceinte du bâtiment réacteur.